

Appel de Candidatures de la SAFER Île de France

Articles L 143.3 et R 142.3 du Code Rural et de la Pêche Maritime

La SAFER Île de France se propose de **retrocéder ou d'échanger** ou de **louer** les biens fonciers ci-dessous désignés :

Département de l'ESSONNE (91)

Commune : AVRAINVILLE 10 ha 70 a 80 ca

Parcelles cadastrées : **Ce bien est occupé par bail rural sur la totalité de la surface.**

- La sonnette: ZC-112 - Le buisson: D-37 ZE-4 - Les gautheres: ZE-22-23 - Les passes vertes: ZE-7-11 - Les quatre vents: ZC-12 -
Les sablons: ZC-67-71-77-81-85

Ce bien figure en zone Agricole du Plan Local d'Urbanisme.

Le détail de la réglementation de la zone du document d'urbanisme peut être obtenu à l'adresse indiquée ci-après, où en Mairie de la Commune où se situent les biens en question.

Les personnes intéressées pourront obtenir toutes informations utiles auprès de la SAFER, elles sont priées de déposer leur candidature par écrit, **OU EN DEPOSANT UNE DEMANDE SUR SON SITE INTERNET A L'ADRESSE : www.saferidf.fr, AU PLUS TARD LE 20/07/2020**. Passé cette date, les demandes ne seront plus prises en considération.

SAFER de l'Île-de-France – 19 rue d'Anjou 75008 PARIS

Tél. : 01 42 65 28 42 - Fax : 01 42 65 08 50

Cet avis ne saurait en aucun cas être considéré comme un engagement de la SAFER à l'égard des candidats.